C/2024/1510

26.2.2024

Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 11 janvier 2024 — Eurobolt BV, Fabory Nederland BV, ASF Fischer BV / Commission européenne, Stafa Group BV

(Affaire C-517/22 P) (1)

[Pourvoi – Dumping – Extension du droit antidumping institué sur les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de Chine aux importations expédiées de Malaisie – Exécution de l'arrêt du 3 juillet 2019, Eurobolt (C-644/17, EU:C:2019:555) – Réinstitution d'un droit antidumping définitif – Règlement d'exécution (UE) 2020/611 – Validité]

(C/2024/1510)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Eurobolt BV, Fabory Nederland BV, ASF Fischer BV (représentants: B. Natens et A. Willems, advocaten) Autres parties à la procédure: Commission européenne (représentants: M. Bruti Liberati, G. Luengo et T. Maxian Rusche, agents), Stafa Group BV

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) Eurobolt BV, Fabory Nederland BV et ASF Fischer BV sont condamnées à supporter, outre leurs propres dépens, ceux exposés par la Commission européenne.

⁽¹⁾ JO C 398, du 17.10.2022